

Conditions Générales de Vent

Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation et de conseils.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Les Jardins de Valojoux – formations et conseils, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Les Jardins de Valojoux – formations et conseils ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. La version applicable est celle disponible sur le site lesjardinsdevalojoux.weebly.com. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Les Jardins de Valojoux – formations et conseils, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Commande

Toute commande de formation interentreprises suppose que le client accepte le programme présent sur le site lesjardinsdevalojoux.weebly.com à la date de sa commande. Toute commande de formation intra-entreprise suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par Les Jardins de Valojoux – formations et conseils à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.

Pré-requis

Les Jardins de Valojoux – formations et conseils spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (pré-requis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout stagiaire inscrit à une formation interentreprises Les Jardins de Valojoux – formations et conseils satisfait bien les pré-requis spécifiés sur le programme de formation correspondant. Les Jardins de Valojoux – formations et conseils ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

Prix et conditions de paiement

Nos prix sont établis sur devis en euros hors taxes.

La prise en charge du stagiaire par son organisme financeur (OPCO, VIVEA, CPF) et sans paiement de sa part dépend de son statut, de la régularité de son paiement à son Fonds d'Assurance Formation et, le cas échéant, du quota disponible sur son compte formation.

Dans le cas où le participant n'est pas à jour de sa contribution formation au fonds VIVEA ou si il a atteint son plafond annuel de prise en charge de 3000 euros/an*, il pourra mobiliser son quota CPF ou régler en fonds propres. Dans ce cas, un devis lui sera adressé afin de finaliser son contrat de

formation.

*information valable en 2023

En cas de paiement effectué par un Opérateur de compétences (OPCO), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Même en cas de paiement total ou partiel de la formation par un OPCO, les repas seront directement facturés au client. Il lui appartient de se faire rembourser ces frais par l'OPCO. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client.

En cas de non règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

Convention de formation

Une convention de formation est adressée à chaque stagiaire.

Elle récapitule les informations clé de la formation (date, lieu, durée, modalité, nom du formateur.trice) ainsi que les objectifs pédagogiques.

Convocations

Les Jardins de Valojoux – formations et conseils envoie les convocations par mail et ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

Délais de rétractation

Le délai de rétractation est fixé à 10 jours après signature de la convention de formation (Article L. 6353-5 du Code du Travail). La rétractation doit être communiquée par courrier recommandé A/R à l'adresse suivante :

Les Jardins de Valojoux – formations et conseils, 43 rue du bourg, 24290 VALOJOULX

Nota : lorsqu'une inscription est effectuée à moins de 10 jours de la formation, le stagiaire renonce, de fait, à son droit de rétractation.

Des frais de dossier de 35 euros seront retenus pour toute annulation au-delà du délai de rétractation.

Annulation, absence, report

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

- Une annulation intervenant au-delà du délai de rétractation (10 jours) et **plus de 30 jours** avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation hormis **les frais de dossier de 35 euros.**
- Une annulation intervenant entre 30 et 7 jours avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de **30% du coût de la totalité du stage**
- **Une annulation intervenant moins de 7 jours avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du stage.**

En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

Si la formation comprend un segment e-learning, la totalité de la prestation e-learning est due

dès la première connexion du stagiaire à la plateforme.

Annulation d'un stage

Les Jardins de Valojoux – formations et conseils se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

Règlement

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire

Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- l'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Les Jardins de Valojoux – formations et conseils se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Propriété intellectuelle

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou support de stage.

Limitations de responsabilité de Les Jardins de Valojoux – formations et conseils

La responsabilité de Les Jardins de Valojoux – formations et conseils ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à Les Jardins de Valojoux – formations et conseils . Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Les Jardins de Valojoux – formations et conseils est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de Les Jardins de Valojoux – formations et conseils est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de Les Jardins de Valojoux – formations et conseils ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte

d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation.

Clause particulière : Les dates et lieux indiqués des formations sont susceptibles d'être modifiés, en particulier en fonction du nombre d'inscrits (surnuméraire ou sous-numéraire). Dans ce cas, chaque inscrit sera contacté pour accord sur les nouvelles conditions. Une formation pourra ainsi être rajoutée, reportée ou annulée. En cas d'annulation, Les Jardins de Valojoux – formations et conseils préviendra les inscrits 48 heures au plus tard avant la date de démarrage prévue.

Force majeure

Le stagiaire peut rompre le contrat en cas de force majeure dûment reconnue. Dans ce cas, sur présentation d'un justificatif, seules les prestations effectivement dispensées sont payées, à due proportion de leur valeur prévue au contrat. Article L. 6353-7 du Code du Travail.

Les Jardins de Valojoux – formations et conseils ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Les Jardins de Valojoux – formations et conseils, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Les Jardins de Valojoux – formations et conseils.

Règlement Général sur la Protection des Données

La Loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, renforcée par le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel publié au journal officiel de l'Union européenne le 4 mai 2016, impose une obligation de transparence en matière de collecte des données à caractère personnel.

Les données personnelles faisant l'objet d'un traitement interne sont utilisées dans le cadre strict de l'exécution et du suivi de la demande du client par les services Les Jardins de Valojoux – formations et conseils en charge du traitement. Elles sont nécessaires à l'exécution de ce service. Ces données sont : le nom, le prénom, la fonction et les coordonnées professionnelles et/ou personnelles des personnes physiques de nos Clients et Prospects qui peuvent être des personnes morales ou physiques. Ces données ne sont pas sensibles et ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

L'objectif de la collecte est : soit d'apporter un conseil personnalisé à toutes les personnes qui nous sollicitent, soit le traitement des commandes de nos Clients ou bien encore la promotion de notre catalogue de formation. Les données sont centralisées dans un logiciel informatique de type CRM.

Les Jardins de Valojoux – formations et conseils s'engage à :

- traiter les données uniquement pour l'objectif décrit ci-dessus,
- traiter les données conformément aux instructions du Délégué à la Protection des données,
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées,
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données soient soumises à une obligation de confidentialité et formées pour ce faire,
- détruire toutes les données au terme de leur traitement.

Les personnes concernées par la collecte des données à caractère personnel sont informées de leurs droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation du traitement et portabilité des

données) par une information sur le site web (lesjardinsdevalojoulx.weebly.com) et sur chaque formulaire par une mention spécifique.

Toute demande d'exercice d'un des droits visés ci-dessus doit être effectuée :

par courrier à l'adresse suivante : Les Jardins de Valojoulx – formations et conseils, 43 rue du
bourg, 24290 VALOJOUXX

ou par mail à l'adresse : lesjardinsdevalojoulx@gmail.com

Droit applicable — Attribution de compétence

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET Les Jardins de Valojoulx –
formations et conseils À L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT, IL SERA
RECHERCHÉ UNE SOLUTION À L'AMIABLE ET, À DÉFAUT, LE RÈGLEMENT SERA DU
RESSORT DU TRIBUNAL DE PERIGUEUX.

Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.